

③

Le billet

d'Animation Enfance du Haut-Rhin



Le Projet Pédagogique Méthodologie

Novembre 2015

Animation
ENFANCE
du Haut-Rhin

www.animation-enfance-haut-rhin.fr

Le projet pédagogique est un document singulier. Il est propre à une période de fonctionnement donnée, à un type d'accueil (période périscolaire, vacances scolaires,...) et à un public (âge, caractéristiques).

Il permet de préciser comment le projet éducatif de l'organisateur est mis concrètement en œuvre dans le cadre de l'accueil concerné. Il stipule les objectifs choisis et décrit les conditions d'organisation et de fonctionnement.

Il est ainsi un élément de cohésion de l'équipe d'animation. Ce document est également un contrat passé entre l'équipe pédagogique, les familles, le public accueilli et l'organisateur.

1. Préambule

Un projet, c'est " ce que l'on se propose de faire " nous dit le dictionnaire (Hachette).

Pas très explicite. Pourtant deux mots sont à relever.

Tout d'abord " faire ". On se situe au niveau de l'agir, de l'action. Faire un projet, ce n'est pas discuter en l'air, mais prévoir quelques choses que l'on va réaliser.

Ensuite, " se propose ". On voit bien qu'il s'agit donc d'un acte intentionnel, réfléchi, pensé à l'avance ; à l'opposé du réactionnel, de l'immédiateté.

Ainsi, faire un projet, c'est décider ce que l'on va faire, pourquoi on va le faire et comment on va le faire.

Mais un projet évolue et nécessite régulièrement des réajustements...

L'importance de l'écrit

Ecrire c'est laisser une trace, c'est rendre immortel et stable quelque chose de fugace. C'est pour cela qu'il fait peur. Les caractéristiques de l'écrit :

- C'est une pensée différée. Alors qu'à l'oral, ma pensée s'incarne dans l'instant, l'écriture exige un temps de maturation qui offre la possibilité de ne pas être dans l'immédiateté. Avec une possibilité de relecture dans le temps.

- C'est une pensée qui se structure. L'écrit a des exigences qui organisent la pensée. Il permet d'accéder à une forme supérieure de structuration, d'organisation et de perfection dans l'expression.

- C'est retrouver une unité et une identité. Là où il y a dispersion provoquée par la multiplicité des activités quotidiennes. Grâce à ce ressourcement, il est possible de dire « je » (nous pour l'équipe pédagogique) pour retrouver l'intentionnalité que se cache derrière nos actions. Il redonne du sens aux pratiques de terrain.

- C'est un outil de communication. Il rend possible la circulation de la parole argumentée.

- C'est un acte modérateur. Il permet de prendre le temps de l'explication au lieu de passer directement à l'acte ou une réponse orale vive.

Philippe Meirieu, professeur en sciences de l'éducation. Extrait : Anim'magazine UFCV – animateurs passez à l'écrit !

2. Les différents Projets – leurs liens

Les professionnels de l'animation, par le biais d'associations ou de collectivités utilisent des projets qui traduisent des valeurs et qui permettent la mise en œuvre d'actions concrètes . Ces projets « découlent » les uns des autres

Le projet politique destiné à l'ensemble de la population d'un territoire, ne pourrait pas être mis en œuvre directement auprès des différents publics. Il est beaucoup trop vaste.

Le projet associatif ou social destiné à l'ensemble des membres adhérents de l'association constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent l'ensemble des valeurs, orientations, objectifs et moyens.

Le projet éducatif destiné à l'ensemble des équipes pédagogiques de l'association présente ses valeurs, ses finalités éducatives concernant l'accueil et l'éducation des enfants. Il précise quel type d'accueil il compte mettre en place.

Le projet pédagogique est le cadre de référence pour l'équipe, les parents, l'organisateur et les enfants accueillis.

Le projet d'animation décrit précisément les différentes actions mises en place.

```
graph TD; A[Le projet Politique/Sociétal] --> B[Le Projet Associatif/Social]; B --> C[Le Projet Educatif]; C --> D[Le Projet Pédagogique]; D --> E[Le Projet d'Animation];
```

Le projet Politique/Sociétal

Le Projet Associatif/Social

Le Projet Educatif

Le Projet Pédagogique

Le Projet d'Animation

3. Les points réglementaires

Cadre réglementaire

Le caractère éducatif est marqué par l'obligation, pour l'organisateur, de concevoir et de rédiger un projet éducatif et, pour les directeurs, d'en traduire les finalités dans un projet pédagogique destiné à régler le fonctionnement de l'accueil. Pour connaître les contenus minimums de ces documents, vous pouvez vous référer aux articles R227-23 à R227-26 **du code de l'action sociale et des familles**.

Article R227-23

Modifié par Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 - art. 20 JORF 27 juillet 2006 en vigueur le 1er septembre 2006

Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Article R227-24

Modifié par Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 - art. 21 JORF 27 juillet 2006 en vigueur le 1er septembre 2006

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils mentionnés à l'article R. 227-1 et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions.

Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

La réglementation évoque – sans le nommer formellement – un document, distinct du projet éducatif qui doit préciser les conditions de mise en œuvre de celui-ci et être rédigé en concertation avec les personnes qui assurent l'animation.

Ce document correspond, en fait, à ce que l'on appelle traditionnellement "le projet pédagogique" . Détail dans l'article R227-25

Article R227-25

Modifié par Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 - art. 22 JORF 27 juillet 2006 en vigueur le 1er septembre 2006

La personne qui assure la direction d'un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1 met en œuvre le projet éducatif sauf lorsqu'il s'agit de séjours définis au 4° du I du même article, dans les conditions qu'il définit dans **un document**, élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de cet accueil.

La personne physique ou morale organisant l'accueil est tenue de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions mentionnées à l'alinéa précédent.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il précise notamment :

1° La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;

2° La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;

3° Les modalités de participation des mineurs ;

4° Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;

5° Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;

6° Les modalités d'évaluation de l'accueil ;

7° Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Article R227-26

Modifié par Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 - art. 23 JORF 27 juillet 2006 en vigueur le 1er septembre 2006

Le projet éducatif et le document mentionné à l'article R. 227-25 sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers ainsi qu'aux agents mentionnés à l'article L. 227-9 dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la jeunesse.

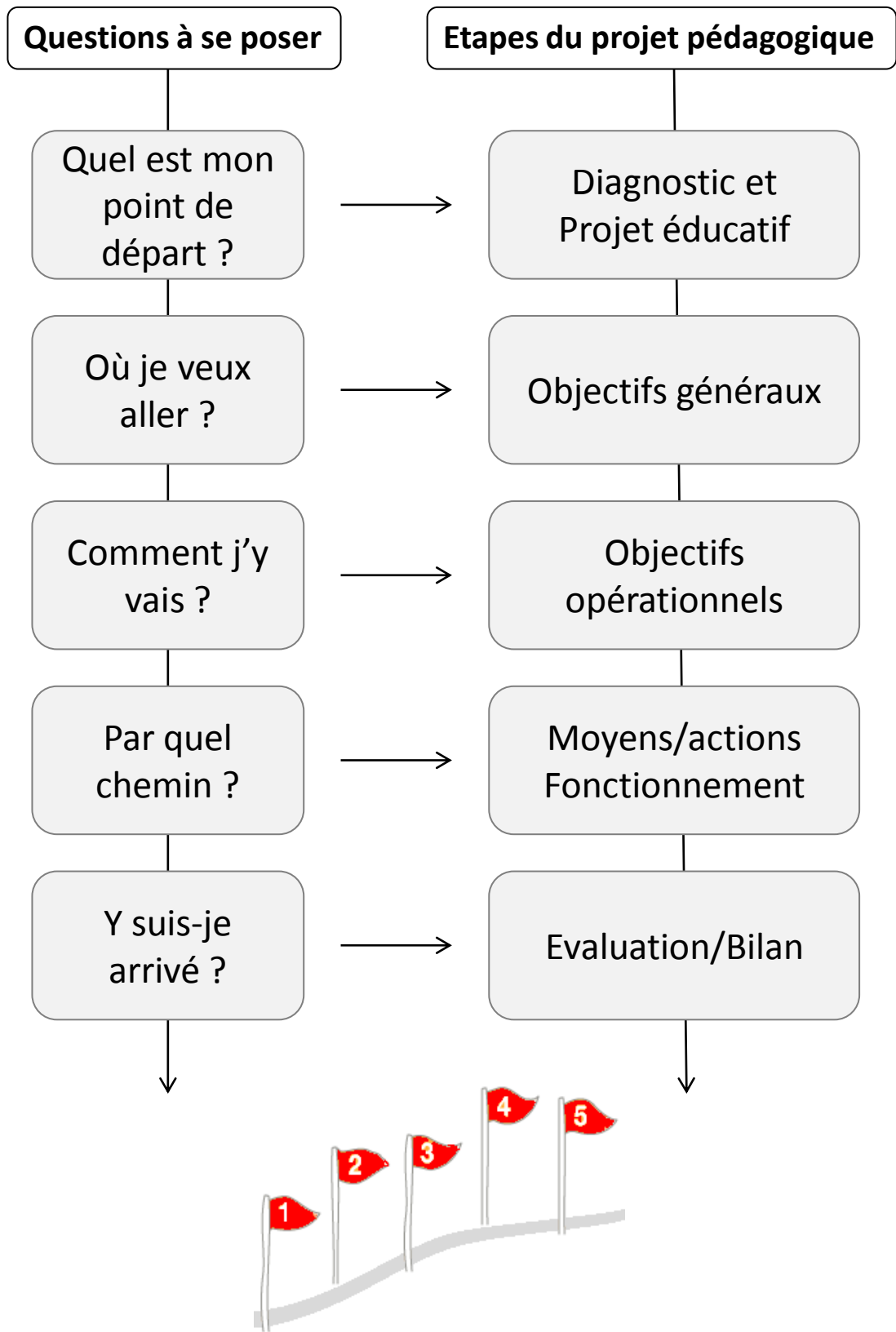
Accédez aux textes [ici](http://www.legifrance.gouv.fr)
www.legifrance.gouv.fr



4. Les étapes du projet

Avant de rédiger son projet pédagogique, il est nécessaire de se poser quelques questions et de suivre des étapes. Votre projet sera alors cohérent et pertinent.

La suite de ce document apportera quelques pistes de réflexion sur les différentes étapes proposées ci-dessous.



Le diagnostic est la première étape dans la démarche de projet. Il constitue, par l'observation et l'évaluation d'une situation locale, la phase préalable d'un programme d'actions ou d'un projet de développement.

Le diagnostic est donc le socle, la base sur laquelle peut se bâtir un projet.

Pourquoi un diagnostic :

- Parce que les territoires changent (réformes des collectivités territoriales, modifications des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales)
- Parce que les réformes qui impactent l'école, impactent souvent les temps libres (périscolaires et extrascolaires)

Le diagnostic permet :

- L'identification des caractéristiques, des forces, des faiblesse et des besoins d'un territoire donné et de sa population et également de l'accueil de loisirs,
- L'explication de leurs évolutions passées,
- La prévision de leurs évolutions futures.

Par ailleurs, le diagnostic n'est pas seulement un outil permettant d'acquérir la connaissance, c'est aussi :

- Un outil d'aide à la décision,
- Un outil de légitimation d'une démarche,
- Un outil de dialogue entre acteurs.

La notion de diagnostic partagé :

Un diagnostic qui ne se partage pas perd de son utilité. Il isole son concepteur dans une vision non contredite, sur laquelle il est le seul à s'appuyer.

L'objectif de cette approche est de permettre, à partir de visions différentes, d'élaborer et de partager une vision commune du territoire et de l'accueil de Loisirs.

Le diagnostic devient alors un repère collectif.

Exemple de contenu :

- 1. L'environnement**
- 2. Les caractéristiques sociodémographiques**
- 3. Le descriptif de la structure organisatrice**
- 4. Le descriptif de l'accueil de loisirs**

- Un objectif décrit une intention, un but à atteindre.
- Préciser des objectifs permet d'évaluer dans quelle mesure on a avancé ...ou non.
- Il répond à un besoin, il est spécifique à la situation et à un instant précis.
- Un objectif vise un résultat à atteindre plutôt que des moyens mis en œuvre.
- S'il n'y a pas d'objectif clairement défini, n'est pas possible de procéder à une évaluation.
- Un nombre limité d'objectifs permet une attention pleine sur ceux proposés.

Déclinaison des objectifs

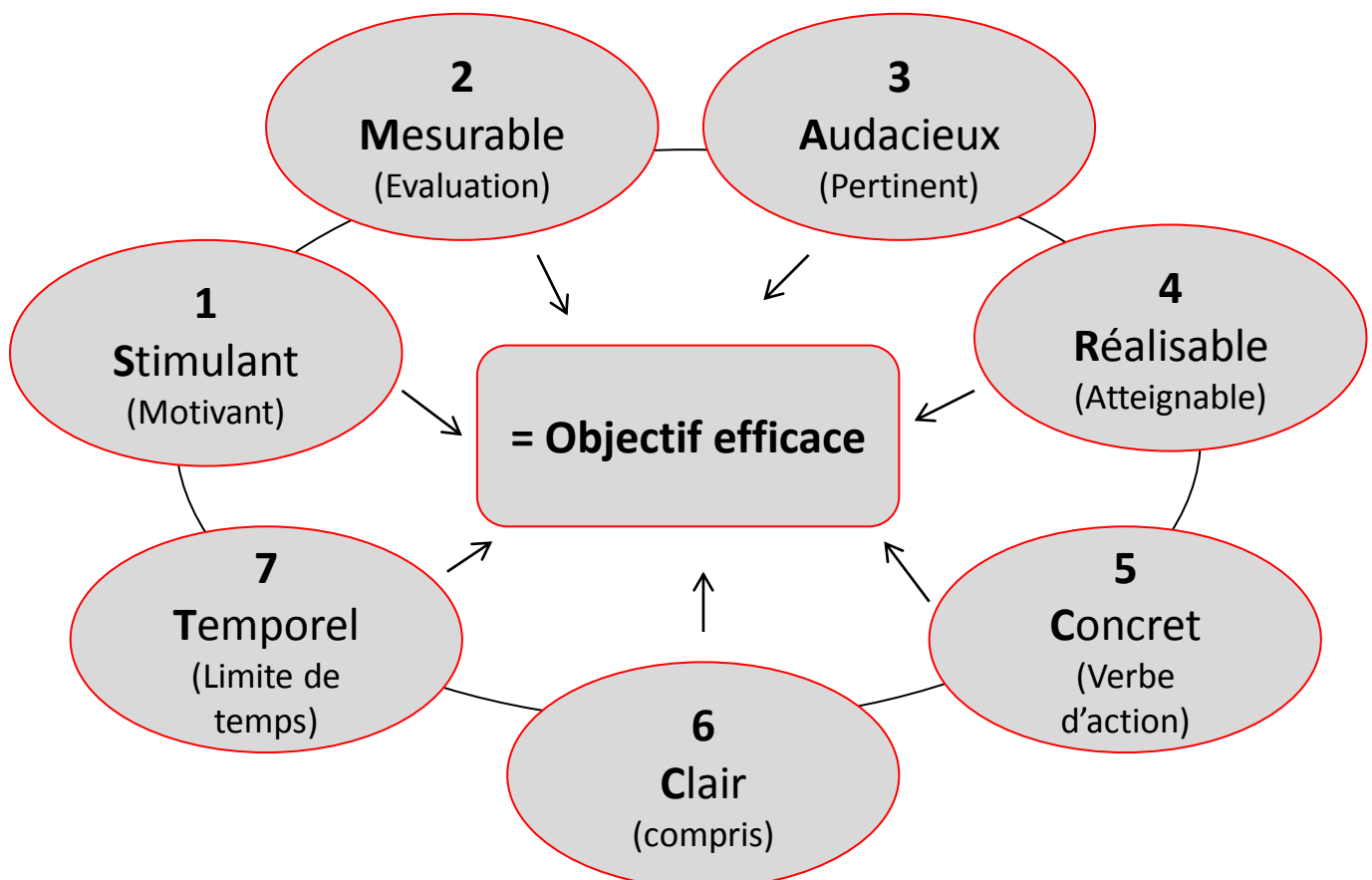
Outre la notion de comportement observable, la pédagogie par objectifs s'articule autour de deux notions principales : l'objectif général et l'objectif pédagogique/opérationnel.

L'objectif général s'inspire du diagnostic et du projet éducatif de l'organisateur, c'est un énoncé d'intentions pédagogiques. Il répond à la question : que souhaite l'équipe pour les enfants ?

L'objectif pédagogique ou opérationnel découle d'un objectif général. Il objective l'effet attendu, le rend concret, observable. C'est pourquoi il est libellé avec un verbe d'action et qu'il privilégie les faits. Attention à ne pas rentrer dans l'action sinon c'est un moyen.

Ce type d'objectif devrait répondre au 7 adjectifs suivants (méthode SMARCCT), si ce n'est pas le cas, **il n'est pas assez concret, reformulez-le !**

Objectif SMARCCT



Les activités

L'animateur qui intervient auprès d'un public, vise un double objectif : créer un centre d'intérêt qui permette au groupe d'agir et d'aller jusqu'au terme de l'action. C'est bien dans cette perspective que l'animateur d'activité se différencie de l'organisateur d'activité (à ne pas confondre avec l'organisateur d'accueil de loisirs). En effet, l'organisateur d'activité prépare, met en forme, établit les règles, présente l'activité, mais son rôle s'arrête là. Il n'intervient pas, comme le fait l'animateur, pendant le temps de l'activité, pour relancer l'intérêt, maintenir l'attention, susciter l'envie d'atteindre l'objectif final. De plus l'animateur peut éventuellement modifier le contenu pendant l'activité pour éviter la lassitude et redynamiser la séance.

Pour l'organisateur, l'activité constitue l'objectif, **pour l'animateur**, l'objectif c'est ce que doit apporter l'activité. L'activité est alors un moyen au service des objectifs choisis.

Le fonctionnement

Au même titre que les activités, le fonctionnement est un moyen au service des objectifs choisis.

À partir du cadre fixé par le projet pédagogique, l'équipe d'animation élabore le projet de fonctionnement. Il sera spécifique à un accueil donné et même à une tranche d'âge si il y en plusieurs.

De plus, le projet de fonctionnement peut aussi être orienté par les possibilités offertes par l'accueil et son environnement, les convictions ou compétences de l'équipe pédagogique et par les idées des enfants, etc.

Pour l'équipe pédagogique :

Le projet de fonctionnement sert principalement à clarifier les rôles et responsabilités de chacun (direction, animation, technique).

Une réflexion sur la relation et la place des familles au sein de l'accueil de loisirs peut être pertinente.

Les présences, horaires et temps de repos des différents membres de l'équipe doivent être mentionnés.

Pour les enfants :

Le projet de fonctionnement consiste à traduire le projet pédagogique en une organisation concrète. Il peut aborder les thématique suivante :

- Quel degré de participation et d'implication des enfants ?
- Quelle autonomie ?
- Quelles règles de vie ? Comment les mettre en place ?

Les locaux et le matériel :

Il est important de définir un espace et un aménagement adapté.

La nature et l'accessibilité du matériel mis à disposition est également fondamental pour atteindre les objectifs pédagogique.

Evaluer c'est d'abord mesurer, mais aussi apprécier la valeur du projet ou de l'action, sa mise en œuvre, ses résultats au regard des objectifs initialement prévus. Il faut donc commencer à travailler l'évaluation dès le début de l'élaboration du projet.

Elle permet aux familles, à l'équipe pédagogique et aux partenaires de l'accueil de loisirs, d'avoir une lisibilité sur les éléments du fonctionnement, des volumes d'activités ou des résultats... C'est un élément de transparence qui permet à chacun de prendre le recul nécessaire à la compréhension d'une structure, souvent mal connue. En favorisant cette compréhension, l'évaluation est un outil d'aide à la décision. Elle permet de réajuster les orientations initiales.

Une évaluation partagée du projet place l'évaluation comme une étape, et non comme une fin en soi.

L'évaluation permet de mesurer divers aspects du projet : l'efficacité, l'efficacité, l'impact, la cohérence. Ce sont les critères d'évaluation qui permettent de les exprimer.

Evaluer :

**Quand ? Qui ? Quoi ? Pourquoi ?
Pour Qui ? Pour Quoi ?**

Quand?

L'évaluation diagnostique: photo de départ, analyse de la situation et des besoins.

L'analyse formative : pendant l'action, permet de situer la progression par rapport à un objectif donné

L'analyse sommative : photo finale, s'apparente avec le bilan

Pourquoi ?

Identifier et obtenir des informations
Communiquer des données
Modifier , réorienter
Décider des actions à venir

Pour qui ?

L'équipe pédagogique
Les enfants
Les parents
L'organisateur
Les financeurs

Qui ?

L'équipe pédagogique
Les enfants
Les parents
L'autoévaluation

Qui ou quoi ?

L'équipe pédagogique
Le fonctionnement
L'évolution des enfants
Notre pratique pédagogique et technique
Les innovations
Les relations et la communication
La quantité
Les satisfactions

Avec quoi ?

Grille d'objectifs
QCM
Livrets
Quizz
Questionnaire à curseur
Autres outils à créer...

Qu'elle soit écrite ou orale, la communication est efficace quand elle répond à un souci préalable de préparation et d'organisation du message en fonction des objectifs recherchés.

IL s'agit donc :

- D'identifier et de cerner le champ de ma communication : qu'est-ce que j'ai à dire ? À qui ? Pourquoi ? Comment ?
- De maîtriser le contenu du message : comment je cherche, rassemble, traite et organise l'information que je donne ? Quelle décision, quelle action vais-je ainsi impulser ?
- D'être lisible et clair dans l'expression du message : quelles règles dois je mettre en œuvre pour être identifié et compris.

Communiquer le projet pédagogique à qui ?

Aux parents, aux enfants, aux partenaires et à l'organisateur

Pourquoi communiquer le projet ?

Communiquer sur le projet en interne et à l'externe est un aspect important du projet. En effet, cela permet de mobiliser autour du projet, de sensibiliser aux enjeux définis et de valoriser les actions mises en place.

D'autre part, la communication de ce document est obligatoire (voir chapitre 3. Points réglementaires - Article R227-26)

Comment communiquer le projet ?

Tout dépend à qui s'adresse le message ! La communication ne sera bien évidemment pas la même pour les enfants ou pour les partenaires...

Quelques exemples de communication à adapter suivant l'interlocuteur :

Projet pédagogique « brut » - réunion – support ludique – discussion informelle - panneaux thématiques (valeurs, activités, déroulement..)

Une communication efficace est pensée en amont et se déploie tout au long de l'année aux moments clés du projet.



Note aux lecteurs

L'ensemble de ces recommandations est communiqué à titre indicatif, pour plus de renseignements, contacter la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations** au 03.89.24.83.74

Les sources et ressources

- La **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations** - <http://www.haut-rhin.gouv.fr/>
- Le **Code de l'Action Sociale et des Familles** - <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Contact :

Animation Enfance du Haut-Rhin

Coordinateur - Lauren Lindenschmidt

Tél. 03 89 33 28 36

Courriel : animation.enfance@gmail.com

Web : animation-enfance-haut-rhin.fr

Les Partenaires d'Animation Enfance du Haut-Rhin

